



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 28 octobre 2022

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 20

M. MAHALI	M. CARASENA	M. GILLET	Mme TOURRES
Mme BAGHDAD	Mme CASTALDO	Mme JEROME	M. TRINEL
Mme BASS	M. CAVANNA	Mme KADDOUR	
M. BEN MIHOUB	Mme CHENET	Mme MATHERON	
Mme BERNARDINI	Mme FORTIAS	M. MORENO	
Mme CANTAREL	M. GARCIN	M. RICHARD	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 4

Mme BELLEC	à	Mme JEROME	M. MARKOVIC	à	Mme KADDOUR
Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD	Mme MASSI	à	M. MORENO

Absents/excusés : 3

M. BOURRELY	Mme CAILLET	Mme VALVERDE
-------------	-------------	--------------

Nombre de votants (présents + représentés) : 24

DELIBERATION 22-47	<u>22 - 47 – LA TYROLITE – SARL LE MURIER – RENOUELEMENT BAIL AVEC LOCATION GERANCE AUTORISEE N° 0093 0012 et 0093 0014</u>
LA TYROLITE N° 0093 0012 et 0093 0014 SARL LE MURIER Renouvellement bail avec location gérance autorisée	Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : A la suite d'une cession de bail, La SARL LE MURIER est locataire depuis le 11/08/2014 pour une activité de « Brasserie », d'un local commercial en rez-de-chaussée composé de deux lots sis LA TYROLITE à Toulon, de 17 m ² référencé sous le numéro 0093 0012 et de 4 m ² référencé numéro 0093 0014. Le bail commercial arrivant à échéance le 19 octobre 2022 cette société a adressé à Toulon Habitat Méditerranée une demande de renouvellement de bail, pour une durée de 9 ans.

La SARL LE MURIER a demandé en sus que la location-gérance lui soit autorisée dans le nouveau bail.

Sans autorisation de location-gérance, le loyer annuel actuel pour les deux lots s'élève à 3 938,88 € H.T/H.C, soit 3 224,57 € pour le lot 0012 et 714,36 € pour le lot 0014.

Avec autorisation de location-gérance, le loyer annuel serait de 6 000,00€ H.T/H.C pour les deux lots, soit 5 040,00 € pour le lot 0012 et 960,00 € pour le lot 0014.

Il est donc demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur Général à signer un renouvellement de bail commercial avec autorisation de location-gérance aux conditions précitées au profit de la SARL LE MURIER.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	24	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE le Directeur Général à signer un renouvellement de bail commercial avec autorisation de location-gérance aux conditions précitées au profit de la SARL LE MURIER.

Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

